

**F3SCT DES DEUX-SEVRES**

**Procès-Verbal Séance du 27 juin 2023**

La séance est ouverte par Mme la Directrice Académique à 9h.

Étaient présents :

Représentants titulaires des personnels :

M. Christian L'HÔTE (FSU/CGT)  
Mme Élise LASSERRE (FSU/CGT)  
Mme Marion JULLIEN (UNSA)  
M. Johann BARANGER (UNSA)  
M. Sébastien COUROT (UNSA)  
Mme Sophie VINCONNEAU (FNEC/FP/FO)  
Mme Sandrine DUMAS (SGEN/CFDT)

Représentants suppléants des personnels :

M. Manuel DUBREUIL (FSU/CGT)  
Mme Anne-Laure SALMON (FSU/CGT)  
M. Adrien CRINIÈRE (UNSA)  
Mme Mariane MADEUX (UNSA)  
Mme Ilona COMAS (FNEC/FP/FO)  
Mme Marianne SEDDOH (SGEN/CFDT)

Représentant de l'administration :

Mme Véronique GUGGIARI, IA-DASEN  
M. Guillaume STOLL, Secrétaire Général  
Mme Véronique DUPIN, IEN adjointe

Autres Participants :

Mme Sylvie PFEIFFER, ISST  
Mme Charlotte JOUEN-RAIMBAULT,  
conseillère départementale de prévention  
Mme Isabelle BERGER, Responsable du  
SAGEF; Bureau support du FSCSASD79

Mme la Directrice souhaite qu'en début d'année scolaire, une planification des visites d'établissements soit établie.

M. Dubreuil (FSU) souligne la gravité de certains signalements dans le RSST. Mme la Directrice répond qu'elle y attache la plus grande importance.

Arrivée de M. Crinière (UNSA) à 9h08.

Mme Comas lit une déclaration liminaire au nom de FO (voir en PJ).

Mme Dumas lit une déclaration liminaire au nom du SGEN/CFDT (voir en PJ).

Arrivée de M. Baranger (UNSA) à 9h12.

M. L'Hôte lit une déclaration liminaire au nom de la FSU/CGT (voir en PJ).

Mme la Directrice revient sur la protection de la santé et la sécurité des personnels : cela a toujours été sa priorité. Un climat scolaire serein est de plus essentiel au sein des établissements. Tous les courriers des parents obtiennent des réponses dans lesquelles les règles relatives aux postures respectueuses sont souvent rappelées.

Elle est aussi consciente que les résultats des élèves dépendent de l'expertise des enseignants : cela a permis aux élèves qui ont subi les contraintes du Covid d'atteindre le socle de compétences requis. Durant cette période, c'est l'école qui a le mieux résisté en France.

Le PV de la séance précédente est soumis au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

### **1- Examen du règlement intérieur**

Mme Lasserre (FSU) attire l'attention sur la rédaction de l'article 20, 1<sup>er</sup> alinéa.

Mme l'ISST souhaiterait la féminisation du mot « inspecteur » dans l'ensemble du règlement.

Il est soumis à l'approbation après ces 2 modifications : il sera soumis au CSAD en ces termes.

### **2- Situations particulières**

#### **- Etablissement A**

Mme la Directrice rappelle la situation : il y a une quasi rupture du dialogue. Malgré les conseils et les échanges, il n'y a pas d'amélioration, mais une incompréhension totale entre la cheffe d'établissement et le CPE.

Il a été demandé à la psychologue du travail d'intervenir afin d'obtenir un diagnostic organisationnel de l'établissement (Mme Etcheto du rectorat).

Il faut être dans l'accompagnement afin de ne pas fragiliser davantage ces personnels, tous deux compétents.

Il faut donc un éclairage extérieur pour recroiser avec l'analyse déjà établie.

Cette situation ne pourra pas perdurer à la rentrée : soit des modalités seront trouvées, soit il faudra procéder au déplacement d'un personnel.

Mme Vinçonneau (FO) pose la question des AED, précisant que ce sont des personnels précaires avec des contrats en CDD et qu'il faut être vigilant quant aux éventuelles pressions qui pourraient leur être faites (reconduction de leur contrat ou non).

Mme la Directrice répond que le CPE a la responsabilité du management des AED (reconduction ou non). Il doit faire des propositions au chef d'établissement et le résultat doit être le fruit d'un échange entre les deux.

Le bon fonctionnement est assuré quand chacun remplit ses missions, mais sans empiéter sur celles des autres.

M. Baranger (UNSA) souligne l'importance d'accompagner les personnels, enseignants y compris. Or certains sont en train de lâcher, ce qui va mettre en difficulté l'établissement à la rentrée : des professeurs se désengagent, ne veulent plus être professeur principal. Il n'y a plus de confiance dans cet établissement permettant de travailler. Le nœud du problème, à l'origine entre la cheffe d'établissement et le CPE, s'est étendu. La situation n'a fait que s'aggraver au cours de l'année. Il ne voit pas de sortie possible par le haut.

Mme la Directrice approuve ce point de vue. Les compétences avérées de chacun compliquent encore les choses. Si l'on déplace quelqu'un, quelle sera la suite à donner ? Quel accompagnement sera à conduire pour rétablir la confiance ?

M. Dubreuil (FSU) souhaite savoir si une réunion est prévue pour informer les collègues après la visite de la psychologue du travail prévue le 4 juillet.

Mme la Directrice répond que les collègues seront informés de la décision avant le 14 juillet.

Mme l'ISST rappelle que Mme Etcheto est rattachée à la Direction des Ressources Humaines, pas à la médecine du travail. Elle est sollicitée sur des questions d'organisation collective. Mme l'ISST pose la question du rôle de la formation spécifique : comment s'emparer des problématiques pour accompagner, apporter des réponses et faire avancer la prévention.

Mme la Directrice répond qu'on doit pouvoir accompagner un personnel dans de nouvelles fonctions, ce qui a péché dans le cas présent.

M. Baranger (UNSA) rappelle qu'actuellement, on est dans l'urgence et que certains personnels vont très mal.

M. L'Hôte (FSU) revient sur l'accompagnement : a-t-il été formalisé, auprès de qui ?

Mme la Directrice répond que des entretiens se sont tenus, donnant lieu à des conseils, très concrets.

L'Inspecteur établissements et vie scolaire a établi des demandes précises, qui n'ont pas toutes été suivies par les deux personnels concernés.

Mme Comas (FO) regrette que les signalements dans le RSST n'aient pas été pris en compte assez vite, ce qui aurait pu, selon elle, éviter l'enveniment de la situation.

M. Baranger (UNSA) rappelle que des décisions définitives ne peuvent pas être prises dès le début des difficultés : or des tentatives ont bien été faites.

Mme l'ISST précise qu'il convient d'identifier la multiplicité des causes, pas de rechercher des responsables. Cela permet de trouver des leviers.

Mme la Directrice insiste sur l'importance de la prévention et du repérage des signaux faibles.

Mme Dumas (SGEN/CFDT) ajoute qu'il faudrait être vigilant quand un signalement concerne le chef d'établissement, ce que les personnels ne font qu'en dernier recours.

Mme la Directrice répond que parfois, dans certains établissements, les chefs d'établissement sont systématiquement « massacrés », même si ce cas de figure est rare. Mais quand quelqu'un passe à l'écrit, c'est qu'il a des raisons de le faire.

M. Baranger (UNSA) fait remarquer qu'à ce jour, il n'y a plus d'écoute. Le RSST a été utilisé pour cette raison. Il ajoute que si certaines choses étaient à faire, néanmoins l'établissement fonctionnait auparavant, qu'il aurait fallu prendre le temps pour la mise en œuvre de modalités nouvelles.

Mme la Directrice partage l'analyse de la situation. Le maître-mot est la confiance en ses équipes : il faut savoir déléguer et favoriser le développement professionnel. Cela n'exclut pas le contrôle et le « rendre compte ». Or il n'est pas facile d'apprendre à faire primer le collectif sur l'individuel pour un nouveau chef d'établissement.

#### - École B

M. Stoll décrit la problématique, d'ordre technique : la communication (téléphone, internet) n'est plus assurée. La mairie, sollicitée, a mis à disposition un téléphone portable qui est mis en place au sein de l'école maternelle. A ce jour, il n'y a pas de téléphone portable mis à disposition de l'école élémentaire.

Mme la Conseillère de Prévention explique que le prestataire ne parvient pas à résoudre le problème.

Un deuxième téléphone portable a été demandé auprès de la mairie. Cette demande a été appuyée par l'IEN de circonscription.

Mme Dumas (SGEN/CFDT) trouve que la mise à disposition d'un seul téléphone portable pour deux sites est « ahurissant ».

Mme Salmon (FSU) rappelle qu'une ligne sécurisée doit être assurée. Ce sont les organisations syndicales qui ont sollicité la mise à disposition d'un téléphone portable.

8 signalements dans le RSST ont été rédigés, décrivant la même problématique : il a été répondu par l'Inspectrice de l'Éducation Nationale qu'elle n'avait pas le temps de répondre aux 8. Elle a répondu à l'un d'entre eux.

Mme l'ISST rappelle la distinction entre les ERP. S'il s'agit d'un ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, une note précise indique que l'appel des secours peut se faire par téléphone mobile (mais doit pouvoir se faire immédiatement).

Dans le cas d'un ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie, plusieurs dispositifs peuvent être utilisés (ligne fixe, sirène, téléphone mobile...).

Mme la Directrice souhaite que lors d'un signalement de ce type, la collectivité responsable soit immédiatement prévenue.

Le DASEN peut demander au Préfet la fermeture d'un établissement pour ce manquement.

#### - Autres situations

Mme Salmon cite l'école C et le cas d'un élève et de sa famille dysfonctionnelle. L'enfant et sa mère sont extrêmement violents.

Mme la Directrice répond que la situation de cet enfant est en premier lieu dramatique, ce qui génère des passages à l'acte. Une enquête est en cours. Déscolarisé durant un mois, il a été progressivement rescolarisé. Cela s'est à peu près bien passé quand il n'était en classe que sur des demi-journées. Mme la Directrice vient de demander que ce système soit remis en œuvre. En outre, durant les pauses, il devra toujours être surveillé par un adulte.

Mme Vinçonneau (FO) déplore que ce soit aux collègues de supporter les conséquences de cet état de faits.

Mme la Directrice explique que la MDPH n'a pas été saisie par la famille.

M. Baranger (UNSA) cite le cas d'un enseignant de l'école D qui aurait besoin d'une protection fonctionnelle : il est actuellement menacé dans l'espace public.

Mme la Directrice abonde en son sens. À partir d'aujourd'hui, l'élève de l'école C n'est plus scolarisé que le matin.

Mme Vinçonneau (FO) souhaite savoir s'il y a eu un adulte en plus affecté dans l'école pour le surveiller.

Mme la Directrice répond par la négative. La situation de cet élève sera examinée à la rentrée. Une enquête est en cours et il faut prendre en compte l'ensemble des paramètres.

M. Dubreuil (FSU) élargit la problématique de ces élèves dysfonctionnels. A l'école E, la réponse de l'IEN lui paraît insuffisante au regard de ces cas extrêmes. Cela est vécu comme un abandon de l'institution.

Mme la Directrice répond que la prise en charge d'enfants générant des perturbations pose problème. Une réunion mensuelle est organisée, avec une étude par circonscription. Les regards sont croisés pour traiter les cas difficiles.

De plus, dans la carte scolaire, la création d'un référent 1<sup>er</sup> degré et d'un conseil pédagogique « climat scolaire » a été proposée. Mais il n'y a pas eu de candidature sur le poste de conseiller pédagogique.

Un groupe de travail spécifique doit être créé pour repérer les cas difficiles. Des outils existent, ils peuvent être adaptés. Un travail est fait par l'IEN-ASH autour des élèves qui se trouvent affectés en milieu ordinaire par un effet de dominos.

Mme l'ISST souligne l'explosion du nombre de cas, au niveau académique. Un état des lieux par département serait à faire afin d'harmoniser les pratiques.

Mme Vinçonneau (FO) souligne qu'on ne peut pas faire de prévention tant que les revendications ne sont pas honorées : abandon des PIAL, rétablissement des conditions de travail nécessaires.

Mme Jullien (UNSA) constate que les réponses aux signalements portent rarement sur la situation des personnels.

Mme la Directrice répond que le conseiller pédagogique « climat scolaire » doit s'attacher à cela, en particulier dans le 1<sup>er</sup> degré.

Mme Vinçonneau (FO) regrette l'absence d'un médecin de prévention.

M. Dubreuil (FSU) estime que tant qu'on ne s'interroge pas sur l'évolution sociétale, les dispositifs que l'on crée sont voués à l'échec.

Mme la Directrice répond qu'elle a constaté que ce travail sur le climat scolaire fonctionne.

M. Dubreuil (FSU) rapporte un entretien suite à un signalement dans le RSST dans lequel du mépris a été manifesté par le chef d'établissement.

Mme la Directrice répond que le management doit être en général participatif. Cette situation sera traitée.

M. Dubreuil (FSU) cite un signalement à l'établissement F. Un demi-poste a été demandé au rectorat (pour la gestion) explique M. Stoll. La réponse est toujours à l'étude.

Mme Vinçonneau (FO) estime que la procédure de traitement, de réponse aux signalements n'est pas bonne. Elle estime que les directeurs ne doivent pas traiter les signalements RSST car ils ne sont pas supérieur hiérarchique et ne peuvent engager leur responsabilité. La FNEC-FP FO79 demande que l'IEP traite les signalements.

Mme la Directrice répond qu'on essaie de travailler dans un souci de transparence et que la procédure est académique.

### **3- Analyse des observations dans le RSST depuis le début de l'année scolaire 2022-2023 : destinataires, nature des observations, réponses, modalités de traitement**

Mme la Conseillère Départementale de Prévention projette un document. M. Stoll le commente.

La répartition et la typologie sont détaillées. On constate le fort regroupement des RPS et agressions sur un nombre limité d'écoles et d'EPL.

M. Baranger (UNSA) souligne le poids énorme des RPS et agressions physiques et verbales dans le 1<sup>er</sup> degré.

Mme Seddoh (SGEN-CFDT) explique que dans le 2<sup>nd</sup> degré, il existe des instances internes.

À une remarque de Mme Vinçonneau, qui au nom de la FNEC-FP-FO79 demande qu'un examen précis et de leurs réponses soit fait en instance, Mme la Directrice répond que la F3SCT doit rester dans son champ de compétences en ce qui concerne les signalements.

### **4- Point sur les visites de l'ISST dans les établissements**

Mme l'ISST rappelle qu'un guide est en cours de finalisation.

Elle apporte l'information suivante : 6 lycées généraux et technologiques, 4 lycées professionnels, 17 collèges, 10 écoles sur 281 et 3 services ont été visités de 2016 à 2023.

L'ISST demande un retour sur les recommandations formulées. Toutes ne relèvent pas du même niveau de traitement : interne, collectivité territoriale, académique.

L'objectif est l'état des lieux et l'accompagnement des établissements par les conseillers de prévention.

Sur les 41 établissements inspectés, 23 retours ont été faits. 26 établissements sur 41 inspectés ont fait ensuite l'objet d'un suivi par un conseiller de prévention. Ces 26 établissements ont fait l'objet de 48 visites.

### **5- Réponses de l'employeur aux mesures préconisées par l'ISST, lors des différentes visites dans les établissements sur les années 2021-2023**

- Etablissement G le 02/03/2021
- Etablissement H le 11/05/2021
- Etablissement I le 29/03/2021
- Etablissement J le 01/03/2022
- Etablissement K le 03/05/2022
- École L le 17/10/2022

Tous les établissements cités ont fait l'objet de retour.

Un travail de synthèse par problématique a été conduit, commenté par Mme la Conseillère Départementale de Prévention.

#### Organisation de la santé et de la sécurité au travail

- Tous les établissements ont un ou plusieurs assistants de prévention, nommés, avec lettre de cadrage. La formation initiale est réalisée ou le sera en 2023/24 pour un collège.
- Mme l'ISST précise qu'il est intéressant de mettre en place un binôme d'AP.
- Le travail d'évaluation des risques est réalisé dans l'ensemble des établissements. Une remontée de difficulté d'accès à l'application DUER par un agent de la collectivité est remontée. Les chefs d'établissements sont accompagnés dans la démarche par la conseillère de prévention départementale s'ils le souhaitent.
- Les registres et affichages obligatoires ont été mis en place dans tous les établissements.
- Le registre public d'accessibilité est en place mais la formation d'un personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap n'est pas réalisée.
- La CHS fonctionne en lycée et dans certains collèges (elle n'est pas obligatoire en collège).

#### Urgences – risques et menaces majeurs

- Les établissements sont équipés d'un DAE et les personnels sont informés de sa localisation. Les chefs d'établissements ne sont pas toujours bien informés des mesures de maintenance pour ces appareils et font remonter cette demande à la collectivité ou à l'entreprise ayant installé le matériel. Une partie des personnels est formée à l'utilisation du DAE mais il serait intéressant de former l'ensemble des personnels.
- DAE obligatoires ERP 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie.
- Les exercices PPMS risque majeur et attentat intrusion sont réalisés

#### Prévention du risque incendie

- Les prescriptions de la commission de sécurité ont été levées.
- Le registre de sécurité est à mis à jour dans chaque établissement.
- Certains contrôles relevant de la collectivité restent à effectuer. La collectivité est relancée (contrôles BAES)

#### Autres contrôles et vérifications obligatoires

- La campagne de mesures de polluants formaldéhyde, benzène, CO2 est rarement réalisée par la collectivité. Collectivité relancée dans ces cas-là.
- Le contrôle des moyens d'aération des établissements n'est pas toujours bien réalisé (collectivité relancée)

#### Prévention des risques sanitaires

- Les DTA ne sont pas toujours communiqués aux directeurs ou chefs d'établissements
- Certains établissements n'ont pas encore récupéré le registre radon. Collectivité relancée sur ce point.
- Dans l'ensemble des établissements, une aération suffisante des locaux est réalisée.

#### Formations santé et sécurité au travail

- Quelques formations à la manipulation des extincteurs ont été réalisées. Des demandes de FIL ont été formulées au rectorat pour une mise en œuvre en 2023/24.
- Les habilitations électriques sont à jour pour les personnels partout où l'ISST avait mentionné ce point.
- Des formations aux gestes qui sauvent et un recyclage des personnels déjà formés a pu avoir lieu dans plusieurs établissements. Des demandes de FIL sont réalisées par chacun des établissements.

Globalement, l'ensemble des mesures recommandées par les ISST lors de leurs visites ont été réalisées.

Certaines mesures qui impliquent la collectivité sont encore en cours de réalisation, ainsi que des demandes de formation (moyens de secours, gestes qui sauvent, accueil des personnes en situation de handicap).

Tous ces points de vigilance seront listés dans le rapport d'activité de l'ISST.

#### 6- Questions diverses

Mme Vinçonneau (FO) revient sur la question des signalements dans le RSST. Trois concernent des menaces de mort. Comment vont être suivis les personnels ? La mise en place d'une équipe éducative ne suffit pas.

Mme la Directrice répond qu'elle donnera un certain nombre d'informations à la F3SCT, mais pas de rendu de comptes.

Elle souhaite une instance constructive, pour l'élaboration de procédures permettant d'aider les écoles et les établissements. Le rendu de comptes est fait à Mme la Rectrice.

#### 7- Avis de la FS-SSCT

L'avis n°15 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°16 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°17 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 12h25.

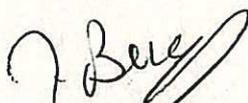
Le secrétaire du F3SCT



le 19/10/2023

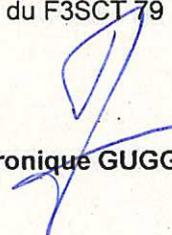
Christian L'HÔTE

La secrétaire de séance



Isabelle BERGER

La Présidente de séance  
du F3SCT 79



Véronique GUGGIARI

